

## DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

### Période du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 2023

Déclaration et copie de l'état récapitulatif du registre du logeur à retourner à :

- la Trésorerie d'Avallon (12, rue Bocquillot – 89200 AVALLON) entre le 1er et 15 Janvier 2024 accompagnée du règlement à l'ordre du Trésor Public du montant de la taxe de séjour perçue pour la période.
- à la Communauté de Communes du Serein, par courriel à [accueil@ccduserein.fr](mailto:accueil@ccduserein.fr) ou par courrier (1, Place Saint-Georges 89440 L'ISLE-SUR-SEREIN).

Nom du déclarant :

Adresse du déclarant :

Code postal :  Commune :

Téléphone :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Code postal :  Commune :

Catégorie de l'établissement : (cochez la case correspondante)

- Hébergement collectif, à préciser ci-dessous :  
 Gîte étape     Gîte de séjour     Gîte de groupe     Auberge de jeunesse
- Hôtel  
 Gîte  
 Chambre d'hôtes  
 Meublé de tourisme  
 Camping

Classement, labellisation (nombre d'étoiles, clés, épis ou équivalent) :

État récapitulatif du montant de la taxe de séjour perçue pour la période allant du 1<sup>er</sup> Juillet 2023 au 31 Décembre 2023, y compris la taxe additionnelle départementale.

Mois	Montant de la taxe de séjour perçue
Juillet	<input type="text"/>
Août	<input type="text"/>
Septembre	<input type="text"/>
Octobre	<input type="text"/>
Novembre	<input type="text"/>
Décembre	<input type="text"/>
<b>Montant à reverser au semestre 2</b>	<input type="text"/>

Fait à , le

Signature

Liste des opérateurs numériques (Airbnb, Booking, Gîtes de France, etc) ayant encaissé de la taxe de séjour en votre nom pour la période de déclaration :

**Utilisation de vos données personnelles**

La Communauté de Communes du Serein, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires à l'enregistrement de votre déclaration et à des fins comptables. Elles sont destinées exclusivement au personnel chargé de l'enregistrement de votre déclaration et à son traitement. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de la période de 10 ans.

**Vos droits**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), **vous bénéficiez** :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant
- du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant
- du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à la Communauté de Communes du Serein (1 Place St-Georges 89440 L'ISLE-SUR-SEREIN – [accueil@ccduserein.fr](mailto:accueil@ccduserein.fr)). Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

**Pour aller plus loin**

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>
- contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>